

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

N° 2021-076

Ressources humaines – Mise à jour du tableau des effectifs – Approbation et autorisation de signer ;

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 06 décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Joël GIRARD, Isabelle BRIARD, Jean-Marc MASSE, Carl LEQUERTIER, Daniel BOCQUET, Sylvie CLERC, Éric DODET, Bruno GUITTARD, Florence MARQUES DA SILVA, Charline MARTINEAU.

En exercice : 21
Présents : 16
Votants : 21

Excusés :

Christine ADRIAN, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON, Raymond DOUARE

Pouvoirs :

Christine ADRIAN à Marie-Françoise QUERE
Raymond DOUARE à Éric DODET
Jean-Luc FOURNIER à Dominique RENAULT
Sébastien GALERON à Pascal FOULON

Secrétaire auxiliaire : Célia VALERO

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la présente délibération a pour objet de prendre en compte les mouvements de personnel intervenus ces derniers mois.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. Afin de prendre en compte les mouvements de personnel (départs, arrivées, réussites concours et examens professionnels, avancements de grade et promotion interne...), il est nécessaire de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs de la manière suivante :

Filière animation

Création

1 poste d'Adjoint Technique d'Animation catégorie C (contractuel)

Filière Technique

Création

1 poste de Technicien territorial (catégorie B – contractuel)

Filière administrative

Suppression

1 poste de Rédacteur Territorial catégorie B (contractuel)

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le tableau des effectifs, tel que présenté en annexe et arrêté à la date du 13/12/2021 ;
- d'autoriser monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le
Pour le Maire,
La Directrice Générale des Services
Célia VALERO.

